

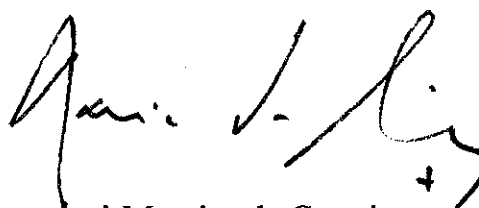
Décret relatif au casuel demandé lors des mariages dans le diocèse de Blois

Sur proposition du Conseil presbytéral.

Le Conseil économique diocésain ayant été consulté,
l'offrande proposée à l'occasion des mariages est désormais de 300 €.

Cette mesure prendra effet le 1^{er} janvier 2012.

Fait à Blois, le 9. IX. MMXI
en la fête du Bienheureux Frédéric Ozanam

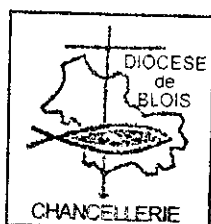


† Maurice de Germiny
évêque de Blois



"Evo con / 105"

Par mandement



Jean-Marie Lecoq
chancelier

